

### 1. L'OFFRE DE COURS CELI'ART

Les différentes offres de cours proposées par Céli'Art, sont présentées sur des plaquettes éditées à la rentrée de chaque année. Céli'art se réserve le droit d'annuler tout cours ne réunissant pas le nombre minimal d'élèves requis ou d'en modifier les horaires. Les cours annuels sont dispensés sur 32 ou 33 semaines, de septembre à juin, hors vacances scolaires de l'Académie de Rouen.

### 2. INSCRIPTION A CELI'ART

Afin de valider votre inscription à Céli'Art, les pièces suivantes vous seront demandées :

- \* la fiche d'inscription et la décharge médicale complétée, datée et signée par l'élève ou par son représentant légal (s'il est mineur),
- \* un exemplaire du règlement intérieur daté et signé par l'élève ou son représentant légal,
- \* une attestation d'assurance responsabilité civile et accidents corporels prenant en charge les dommages encourus ou causés par l'élève (ex : assurance extrascolaire, contrat MAIF-praxis, etc...),
- \* 1 photo d'identité,
- \* le versement du montant des cours pour l'année entière.

### 3. REMBOURSEMENT

Le montant des cours est dû pour l'année et aucun remboursement ne sera accordé, quel que soit le motif de l'absence ou de l'abandon des cours.

### 4. CONSIGNES PENDANT LES COURS

Pour les élèves :

- \* Il est demandé aux élèves d'être ponctuels. Les professeurs pourront empêcher l'entrée des élèves retardataires pour tout retard excédant une tolérance de 5 minutes,
- \* La tenue doit être conforme à la liste fournie lors de l'inscription de l'élève ; son achat est à la charge des familles. Elle doit être portée à chaque séance, lavée après chaque cours ou répétition et marquée au nom de l'élève,
- \* Seules les chaussons de danse à semelles claires et propres sont autorisés dans la salle de danse. Toutes autres chaussures sont strictement interdites,
- \* Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

Pour les parents et visiteurs :

- \* Les parents et les visiteurs sont tenus de rester à l'extérieur de la salle pendant les cours de leurs enfants ou de leurs proches,
- \* Il leur est demandé de ne pas gêner les cours donnés par les professeurs, de ne pas courir et de se montrer aussi silencieux que possible dans les couloirs, de respecter les locaux ainsi que les consignes de sécurité.

### 5. PRESENCE ET ABSENCE DES ELEVES

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Toute absence prévisible devra être impérativement signalée dès qu'elle sera connue.

Le professeur notera systématiquement les présences en début de cours ou de répétition.

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister au cours et à prévenir le professeur.

Toute blessure ou douleur, hors courbatures naturelles liées à pratique de la danse, devra être signalée au professeur dans les 48 heures.

### 6. SPECTACLES ET REPRESENTATIONS

Céli'art organise régulièrement des prestations chorégraphiques, notamment en fin d'année. Ces spectacles et représentations sont une partie indissociable de l'activité de Céli'Art. Ils sont tout à la fois un support pédagogique pour les professeurs, une source de fierté pour les élèves et leurs parents et un gage de notoriété pour l'Ecole.

A ce titre, la participation des élèves n'est obligatoire. Toute fois ci l'élève s'y inscrit, la présence à toutes les séances de travail, répétitions et représentations du spectacle seront obligatoires. Pour chaque spectacle, il pourra y avoir une ou plusieurs représentations et répétitions générales. Les élèves ne sont pas rémunérés pour ces prestations.

Il pourra également être demandé aux élèves (à leur frais ou aux frais de leur famille) de faire l'acquisition d'une tenue aux besoins du spectacle.

Les élèves ou leurs parents (pour les mineurs) s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions, déplacements au théâtre.

Par soucis d'organisation et du maintien de la surveillance et de la sécurité des élèves, il sera demandé aux parents une aide en coulisse. Une aide bénévole sera également bienvenue pour les petits travaux de couture et autres.

Les représentations seront payantes, y compris pour les familles d'élèves.

### 7. DROIT A L'IMAGE

Lors de ces représentations, les élèves seront filmés et photographiés ; les élèves mineurs devront donc avoir impérativement une autorisation de leurs parents.

Céli'art se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

### 8. DISCIPLINE AU SEIN DES LOCAUX

Toute agressivité verbale ou physique envers les permanents de Céli'Art, les professeurs ou autres élèves pourra entraîner l'exclusion immédiate et définitive du centre Céli'art sans aucun remboursement.

Céli'art ne pourra être tenue responsable en cas de vol.